



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 44008

### Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie concernant la situation des retraités PLP 1. Ces retraités sont depuis dix années écartés de la revalorisation indiciaire de la fonction enseignante, alors que tous les PLP 1 actifs sont maintenant intégrés au second garde, de par l'instruction ministérielle du 31 mars 1999. Il en ressort donc un sentiment d'injustice pour ces retraités, dont nombre d'entre eux furent les bâtisseurs d'un enseignement technique public et les acteurs de son développement. En conséquence, il lui demande quelles sont ses intentions sur la possibilité de publication d'un décret d'assimilation des retraites au second garde avec reconstitution de carrière, suivant les règles appliquées pour l'intégration des actifs.

### Texte de la réponse

L'intégration des derniers PLP 1 actifs dans le grade de PLP 2 est en cours d'achèvement. Les mesures inscrites dans la loi de finances 2000 permettront l'extinction budgétaire de ce grade à compter de la prochaine rentrée scolaire. Une mesure d'assimilation des pensions des PLP 1 retraités et de leurs ayants cause, à celles des PLP 2, est donc en cours d'élaboration. Les modalités de cette future assimilation, qui prendra effet au 1er septembre 2000, sont actuellement à l'étude. Elles nécessiteront, en tout état de cause, d'être soumises à la concertation interministérielle. A ce sujet, il convient de souligner qu'il n'existe aucune obligation juridique imposant d'aligner les modalités d'assimilation des pensions sur les règles de reclassement des personnels en activité. En effet, le Conseil d'Etat considère que le principe d'égalité ne s'oppose pas à ce que des dispositions différentes soient appliquées en la matière aux personnels, selon qu'ils sont en activité ou retraités.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Paillé](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44008

**Rubrique :** Retraites : fonctionnaires civils et militaires

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 mars 2000, page 1927

**Réponse publiée le :** 15 mai 2000, page 3001